

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI

PREFECTURE DE GUIDER

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO LOUTI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE GUIDER

PRIVATE SECRETARIAT

COMMUNIQUE N° 88/C/RN/D42/CDPM/2022

Portant annulation de l'Appel d'Offres National Ouvert N°001Bis/AONO/RN/D42/CDPM/2023 du 23/05/2023 pour les travaux de construction d'un bloc de trois (03) salles de classe + deux (02) bureaux au Lycée de BIDZAR, Arrondissement de FIGUIL, Département du MAYO-LOUTI, Région du NORD

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI, MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE, COMMUNIQUE :

Par Décision Préfectorale N° 86/DP/RN/D42/CDPM/2023 du 17/10/2023, l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°001Bis/AONO/RN/D42/CDPM/2023 du 23/05/2023 pour les travaux de construction d'un bloc de trois (03) salles de classe + deux (02) bureaux au Lycée de BIDZAR, Arrondissement de FIGUIL, Département du MAYO-LOUTI, Région du NORD, est ANNULE

Les trois (03) Entreprises ayant postulé pour cet Appel d'Offres peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres auprès de la Commission Départementale de passation des Marchés Publics du MAYO LOUTI. Passé ce délai, ces offres seront détruites

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Guider, le 17/10/2023

LE PREFET,

Gilles Christian Sadi

Administrateur Civil



Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Guider, le 17/10/2023

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Guider, le 17/10/2023

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Guider, le 17/10/2023

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI

PREFECTURE DE GUIDER

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO LOUTI DIVISION

DIVISIONAL OFFICE GUIDER

PRIVATE SECRETARIAT

DECISION PREFECTORALE N°~~587~~/DP/D42/CDPM/2023

Portant annulation de l'Appel d'Offres National Ouvert N°001Bis/AONO/RN/D42/CDPM/2023 du 23/05/2023 pour les travaux de construction d'un bloc de trois (03) salles de classe + deux (02) bureaux au Lycée de BIDZAR, Arrondissement de FIGUIL, Département du MAYO-LOUTI, Région du NORD

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI, *Maître d'Ouvrage Délégué*

Vu la constitution ;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret n°2022/302 du 14 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Gilles Christian Sadi aux fonctions de Préfet du Département du MAYO LOUTI ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°00000006/C/MINFI du 30/12/2022, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°001Bis/AONO/RN/D42/CDPM/2023 du 23/05/2023 relatif à la construction d'un bloc de trois salles de classe + deux bureaux au Lycée de BIDZAR, Arrondissement de FIGUIL, Région du NORD ;

Vu ma lettre N°108/L/RN/D42/SP du 25/08/2023 adressée au Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé des Marchés Publics, Autorité des Marchés ;

Vu la lettre N°04928-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA6/EMM du 27/09/2023 du Ministre Délégué à la Présidence de la République, Charge des Marchés Publics, Autorité des Marchés.

Considérant les nécessités du Service

DECIDE :

1. Lancer le Suivi et Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;

2. Annuler l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°001Bis/AONO/RN/D42/CDPM/2023 du 23/05/2023 relatif à la construction d'un bloc de trois salles de classe + deux bureaux au Lycée de BIDZAR, Arrondissement de FIGUIL, Région du NORD ;

Article 1 : l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°001Bis/AONO/RN/D42/CDPM/2023 du 23/05/2023 pour les travaux de construction d'un bloc de trois (03) salles de classe + deux (02) bureaux au Lycée de BIDZAR, Arrondissement de FIGUIL, Département du MAYO-LOUTI, Région du NORD, est **ANNULE**

Article 2 : Les trois (03) Entreprises ayant postulé pour cet Appel d'Offres peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres auprès de la Commission Départementale de passation des Marchés Publics du MAYO LOUTI. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./.

Guider, le 17/10/2023

LE PREFET,

Ampliations :

- DDMAP/ML** Adm
- ARMP-NO/GAROUA**
- COPM/ML**
- Entreprises (03)**
- CHRONOS/ARCHIVES**

d'Offres Nati

un bloc d

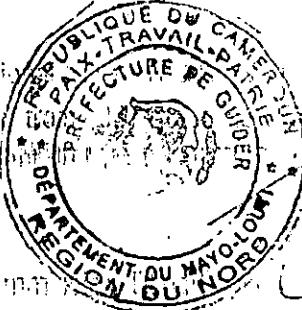
l'Administrati

de la Communi

éfice : officiel d'ordre

à laquelle il a

ction, sera effectivem



Gilles Sébastien Sadi

Administrateur Civil

LE PREFET,